

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 7 DECEMBRE 2023</b> <b>Délibération n° 13_07-12-2023</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 01/12/2023 <b>Lieu de la séance</b> : QUILLY <b>Date de la séance</b> : 07/12/2023
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, M. MÉZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD  Mesdames : V. BARILLAU, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 25 <b>Procurations</b> : 8 <b>Absents</b> : 3 <b>Nombre de votants</b> : 33
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> P. CORMERAIS pouvoir à P. CORBEL T. GADAIS pouvoir à D. GUILLÉ N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE A. FARCY pouvoir à C. SACHOT P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : V. BARILLAU <b>Rapporteur</b> : C. TRAMIER
<b>Absents excusés :</b> M. GALLERAND A. JOGUET C. PETER	

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION ALISEE  
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION POUR L'ANIMATION DU  
SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS  
L'HABITAT (SPPEH)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 5211-10,

Vu la délibération du 30 septembre 2021, validant la création d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) et prévoyant la mise en œuvre d'une partie des actes par un prestataire externe,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 7 décembre 2021, approuvant la convention cadre 2022 – 2023, entre la Communauté de communes Estuaire et Sillon et l'association Alisée pour animer le service public de la performance énergétique dans

l'Habitat (SPPEH),

## **SITUATION**

Il est proposé de poursuivre le partenariat engagé avec Alisée par la signature et la mise en œuvre d'une nouvelle convention pour l'année 2024 qui prévoit un renforcement des prestations et le versement d'une subvention.

La subvention de 64 480 € sera versée à ALISEE selon le calendrier suivant :

- Un acompte de 32 240 € correspondant à 50 % de la subvention, mandaté après notification de la subvention et signature de la convention,
- Le solde, soit 32 240 € correspondant à 50 %, mandaté sur présentation du rapport technique et financier, au plus tard 2 mois après la fin de la présente convention.

L'augmentation de la subvention demandée par l'Association Alisée, portée à 64 480 € en 2024 contre 56 713 € en 2023, est justifiée par :

- L'augmentation de la rémunération des salariés de l'association Alisée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, suite à des négociations de branches,
- L'augmentation des coûts de déplacements,
- Et, à la demande de la collectivité la réalisation d'une prestation supplémentaire : la préparation et la présentation de 2 bilans d'activités (intermédiaire et final) en commission aménagement.

Le délai d'exécution de la mission démarrera au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée d'un an.

## **CONCLUSION**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Président à signer avec l'association Alisée, la convention cadre 2024 ci-annexée, définissant les modalités d'animation de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE),
- D'ACCORDER à Alisée une subvention d'un montant de 64 480 € pour l'année 2024,
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2024,

Fait le 8 décembre 2023

Valérie BARILLAU  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

12 DEC 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

12 DEC 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU